

## **Boris Klein – *Les Chaires et l’esprit. Organisation et transmission des savoirs au sein d’une université germanique au XVIIe siècle***

Martin Dutron

*Émulations – Revue de sciences sociales*  
2020, Comptes rendus critiques, En ligne.

Article disponible à l’adresse suivante

---

<https://ojs.uclouvain.be/index.php/emulations/article/view/crdutron>

Pour citer cet article

---

Martin Dutron, « Boris Klein – Les Chaires et l’esprit. Organisation et transmission des savoirs au sein d’une université germanique au XVIIe siècle », *Émulations*, en ligne. Mise en ligne le 27 avril 2020.  
DOI : 10.14428/emulations.cr.085

Distribution électronique : Université catholique de Louvain (Belgique) : [ojs.uclouvain.be](https://ojs.uclouvain.be)

© Cet article est mis à disposition selon les termes de la Licence *Creative Commons Attribution, Pas d’Utilisation Commerciale 4.0 International*. <http://creativecommons.org/licenses/by-nc/4.0/>

Éditeur : Émulations – Revue de sciences sociales / Presses universitaires de Louvain  
<https://ojs.uclouvain.be/index.php/emulations>

ISSN électronique : 1784-5734

# **Boris Klein – *Les Chaires et l'esprit. Organisation et transmission des savoirs au sein d'une université germanique au XVII<sup>e</sup> siècle***

---

Martin Dutron<sup>1</sup>

Recensé : Boris Klein, *Les Chaires et l'esprit. Organisation et transmission des savoirs au sein d'une université germanique au XVII<sup>e</sup> siècle*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 2017, 352 p.

L'ouvrage de Boris Klein est une version remaniée de sa thèse de doctorat soutenue en 2011, sous la direction d'Olivier Christin. L'étude entend proposer une « histoire sociale de la transmission des savoirs » au sein de l'université, allemande et luthérienne, de Helmstedt (1576-1810). Cette dernière est fondée dans la principauté protestante du duc Julius de Brunswick-Lunebourg et son émergence s'inscrit dans un XVII<sup>e</sup> siècle marqué par la professionnalisation et l'humanisme tardif. Selon l'auteur, son étude de cas découle de la nécessité d'un renouvellement d'approche dans l'étude des institutions universitaires. C'est dans ce cadre qu'il propose une « histoire des facultés par celles des chaires » (p. 34) et mobilise comme sources manuscrites les rapports (semestriels et trimestriels) rédigés par les professeurs et envoyés au prince (fonds des archives de Basse-Saxe). Il exploite également comme sources imprimées les catalogues de cours (pour une analyse systématique des contenus enseignés) et les productions imprimées des professeurs. Le plan synoptique de l'ouvrage épouse l'ordre de préséance des quatre facultés de l'université : la faculté de théologie (p. 37-118), la faculté de droit (p. 119-170), la faculté de médecine (p. 171-208) et la faculté de philosophie (ancienne faculté des arts) (p. 209-284). L'auteur justifie son choix du cas de l'université de Helmstedt : premièrement, les sources conservées n'ont pas d'autre équivalent dans le contexte luthérien ; secondement, la professionnalisation et la territorialisation de l'Empire ont transformé les universités en institutions locales (p. 288).

Tout au long de l'histoire de l'université de Helmstedt, la faculté de théologie conserve les statuts prescrits à sa fondation par des théologiens luthériens orthodoxes. En pratique néanmoins, la période allant du règne du duc Henri-Julius (1584-1613), fils du fondateur de l'université, à la guerre de Trente Ans (1618-1648), est celle d'une cohabitation des différentes tendances protestantes. À sa réouverture en 1628

---

<sup>1</sup> Institut Religions, Spiritualités, Cultures, Sociétés. Université Catholique de Louvain, Belgique.

néanmoins, la faculté devient le bastion d'un irénisme incarné dans la figure de Georges Calixte (1586-1656) (p. 42). La faculté possède un droit de regard et de contrôle sur les autres facultés et une chaire ordinaire en son sein semble constituer « la fin rêvée de toute carrière » (p. 22). À partir de 1650 néanmoins – que Boris Klein envisage comme date clef tant pour l'Ancien que le Nouveau Testament dans la mesure où l'exégèse devient une tâche de philologue (p. 50-51) – la chaire d'exégèse vétérotestamentaire se vide petit à petit. La chaire finit par être prise en charge par la faculté de philosophie – tandis que s'affirme parallèlement une théologie de la controverse. Ceci débouche sur la création d'une chaire autonome dédiée en 1650, à la suite de la scission de la chaire de dogmatique. À partir de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle donc, la dogmatique devient le lieu « des armes de la controverse » (p. 78). Le premier cours de controverse est assuré par Gerhard Titius (1620-1681), protégé de Calixte. En outre, la réorganisation de 1650 introduit, à la différence d'autres universités luthériennes, une chaire d'histoire ecclésiastique dans laquelle l'histoire est relativement libérée des contraintes ecclésiastiques. En effet, son enseignement propose une réflexion bibliographique et la présentation systématique des sources (p. 103). Selon Klein, en bref, la faculté de théologie n'a eu « d'autres choix que de relever le défi de la controverse permanente » (p. 117), à la fois pour se positionner face à l'université, plus orthodoxe, de Wittenberg, et à la fois pour affirmer une théologie protestante face au catholicisme.

La faculté de droit comporte quatre chaires correspondant aux ouvrages enseignés, et ses statuts, rédigés par le théologien David Chytraeus (1530-1600), sont marqués par deux tendances contradictoires (p. 129) : la fondation d'un enseignement sur l'approche par système et la pratique de la lecture des sources du droit. Dans ce cadre, le cœur de la formation se base sur le *Digeste* et les *Institutes* du *Corpus iuris civilis*. En outre, la sociologie du corps enseignant révèle un haut taux d'absentéisme et l'inscription des professeurs dans une quasi corporation ducal. De plus, l'enseignement dispensé par le « professeur-juriste » (p. 169) n'est pas sa tâche première ; il est avant tout praticien du droit et membre de l'administration de la principauté. La tendance est dès lors au détachement des considérations théoriques pour une pragmatique du droit. En 1675 déjà, la titularisation n'est plus qu'un habillage et la faculté distingue la chaire de l'enseignement dispensé par le professeur. Le cas du droit canon est particulier dans la mesure où il reste enseigné parce qu'il fournit les procédures nécessaires à la pratique du droit. La question consiste pour l'historien à mesurer le degré de professionnalisation de ce droit enseigné. Néanmoins, une différence fondamentale émerge vis-à-vis d'autres facultés luthériennes : l'enseignement à l'*Academia Julia* est peu tourné vers une adaptation du droit antique aux droits locaux. Selon l'auteur donc, là où la faculté de théologie défend un modèle original iréniste, la faculté de droit semble adopter les universités saxonnes comme « modèles et références » (p. 170).

Comme la faculté de droit, la faculté de médecine possède des statuts contradictoires. La première partie de ses statuts a été rédigée par Chytraeus – il y décrit un corpus composé de Hippocrate, Galien et Avicenne – et la seconde par le professeur de médecine Johann Bökel – il y décrit la nécessité de trois chaires ordinaires. C'est la seule

faculté où « l'enseignement est officiellement partagé à équité entre la théorie et la pratique », mais l'argument rendant possible l'étude du corps reste théologique dans la mesure où il s'agit « d'étudier et célébrer en permanence la création » de Dieu (p. 173). L'organisation de la faculté est peu originale et relativement semblable à celle de l'université de Wittenberg. Les trois professeurs ordinaires de médecine sont souvent absents pour cause de recherches (dissection sur les corps, etc.) ou parce qu'ils possèdent une clientèle personnelle, quand encore ils ne sont pas médecins du duc. Le cas de la chaire de physiologie est particulier dans la mesure où elle occupe la dernière place au sein de la faculté de médecine. En effet, l'enseignement doit être assuré par un professeur plus jeune qui peut physiquement opérer les dissections et aller en excursion avec ses étudiants. À Helmstedt, la chaire est occupée pendant vingt-quatre ans par Valentin-Henri Vogler, qui est finalement peu absent de 1653 à 1676. Dans ce cadre, l'enseignement de l'anatomie dépend avant tout de la disponibilité en cadavres. En outre, en 1665, pour accueillir temporairement le successeur de Vogler, une quatrième chaire est créée, après la nomination de Jean-Henri Meibom en 1663 (p. 181). En bref, la particularité de la faculté de médecine réside d'un côté dans la formation des professeurs qui sont tous philologues – la médecine doit avant tout passer par l'étude des textes – et de l'autre dans leurs « liens du sang [...] et leurs places dans les alliances matrimoniales » (p. 207).

La dernière faculté dans l'ordre de préséance est celle de philosophie (anciennement celle des arts). Klein interroge sa place subalterne et se demande si elle est « toujours la servante de la théologie ? » (p. 208). En effet, dans le paysage universitaire luthérien de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, on entrevoit l'apparition de spécialistes ès humanités et la faculté offre désormais une place pour une carrière en son sein. À Helmstedt, en outre, les statuts ne fixent pas d'ordre hiérarchique entre les chaires. La règle de l'ancienneté du professorat prime (p. 215). Après la guerre de Trente Ans, l'organisation de la faculté se trouve reconfigurée. D'un côté, la faculté est toujours la servante de la théologie, aussi du droit mais pas de la médecine. De plus, elle reste le départ obligé des carrières universitaires. De l'autre, les demandes des deux premières facultés changent. En effet, la faculté de philosophie doit préparer à l'art de la controverse théologique et l'étude des langues anciennes devient prioritairement le lieu de l'exégèse biblique dans un mouvement de perte de l'idéal humaniste. En outre, dans les domaines comme les mathématiques, la faculté se diversifie et propose des enseignements plus pratiques, voire jusqu'à devenir une « école supérieure et technique » (p. 282).

L'auteur propose un ouvrage dont l'objet est peu étudié dans l'historiographie francophone, alors qu'il existe de nombreuses études sur les universités luthériennes en Allemagne. Mais Klein, malgré sa maîtrise assurée des savoirs du XVII<sup>e</sup> siècle – spécialement la médecine (2016) – ne fait pas honneur aux ambitions affichées dans son introduction. En effet, plusieurs remarques peuvent être formulées à propos de cette histoire des chaires universitaires. Nous en développerons rapidement deux parmi d'autres. Premièrement, d'un point de vue méthodologique, l'auteur mobilise trop peu les questions, outils et méthodes de l'histoire des sciences et des savoirs (Pestre, 2006) – alors même que le titre de l'étude semble proposer une analyse de leurs

circulations. Dans le cadre d'une attention aux controverses par exemple, Klein se penche plus sur leurs contenus – il le signalait en disant qu'il y avait « nécessité d'une analyse systématique [...] de l'ensemble des contenus enseignés et non pas des productions imprimées » (p. 31) – que sur leurs modalités de circulation. En effet, c'est pourtant quand circule une technique (médicale par exemple) que la controverse se termine. De la même manière, l'enquête aurait pu présenter une description plus approfondie du matériel d'enseignement – alors qu'était évoquée beaucoup trop rapidement la question des presses universitaires (p. 84) – et proposer une typologie des outils employés par le corps enseignant. De plus, la question de la réception et d'une possible resémantisation des savoirs par les étudiants n'est pas posée. Néanmoins, il faut souligner que l'ouvrage rend bien compte des règles sociales qui gouvernent les sociabilités du corps professoral au sein de l'institution. L'auteur rappelle justement que « l'absence de vocation et médiocrité ne font absolument pas obstacle à une brillante et lucrative carrière universitaire dans la société du XVII<sup>e</sup> siècle » (p. 68). On sera néanmoins moins frappé que Claire Gantet quand cette dernière regrette « l'absence des liens entre Leibniz et les professeurs » (Gantet, 2017). Mais plus disposé à épouser la remarque de Sébastien Schick qui aurait aimé que Klein « assume davantage ses options théoriques [...] dans des chapitres thématiques et davantage analytiques » (Schick, 2018). Deuxièmement, le cas particulier de la faculté de théologie et de la production du savoir théologique plus globalement aurait pu être approché plus en profondeur. L'auteur rend peu compte de la spécificité des publics réels ou imaginés de la première faculté dans l'ordre de préséance. Pourtant, la faculté de théologie forme les ministres de la « nouvelle » Église luthérienne de la principauté. De plus, dans le contexte plus général de confessionnalisation du christianisme européen, les théologiens se trouvent bien souvent en prise à une patrimonialisation du religieux. Dans ce cadre, Klein aurait pu interroger la « déstabilisation » de l'autorité de la théologie (Gay, 2018) vis-à-vis des autres savoirs construits dans les facultés ; une déstabilisation que le contexte de la territorialisation de l'Empire, entre autres, accentue.

## Bibliographie

Dubois F.-R. (2017), « Boris Klein, Les Chaires et l'esprit. Organisation et transmission des savoirs au sein d'une université germanique au XVII<sup>e</sup> siècle », *Lectures*. En ligne, consulté le 7 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/lectures/23214>.

Gantet C. (2017), « Boris Klein, Les Chaires et l'esprit. Organisation et transmission des savoirs au sein d'une université germanique au XVII<sup>e</sup> siècle », *Histoire de l'éducation*, n° 147, p. 199-201.

Gay J.-P. (2018), *Le dernier théologien ? Théophile Raynaud (v. 1583-1663), histoire d'une obsolescence*, Paris, Beauchesne.

Klein B. (2016), *D'un usage curieux en médecine – Réflexions sur De l'utilité de la flagellation de J.-H. Meibom*, Paris, Garnier.

Pestre D. (2006), *Introduction aux Science Studies*, Paris, La Découverte.

Schick S. (2018), « Boris Klein, Les Chaires et l'esprit. Organisation et transmission des savoirs au sein d'une université germanique au XVII<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 65, p. 180-182.